



IRVILLAC

Le Cartulaire de Landévennec fait mention de deux saints personnages, disciples de saint Guénolé, qui se retirèrent « dans un Ermitage près du Faou, *in plebe Ermeillac* ; il semble bien qu'il s'agisse ici du lieu qui se nomma plus tard Ervellac ou Irvillac. Mais depuis cette époque reculée, nous ne trouvons plus mention de cette paroisse avant le xii^e siècle, dans la charte de fondation de l'abbaye de Daoulas en 1173 (1). L'Evêque de Cornouaille Geoffroy (1170-1185), après avoir rapporté que Guidomar de Léon et sa femme, ayant fondé l'abbaye de Daoulas, lui donnèrent entr'autres la terre de Forquilly et la terre voisine du Fresq (aujourd'hui Saint-Eloy) jusqu'au lieu appelé *Rupem luporum*, que M. l'abbé Mével pense être *Run-ar-Bleiz*, existant encore à Irvillac. De son côté, l'Evêque donna à l'abbaye la partie de la prébende d'Irvillac qu'avait possédée le prêtre Yves, « *illam partem prebendæ Irvillac quam Yvo sacerdos habuit* ».

(1) Voir *Abbaye de Daoulas*, p. 29.

IRVILLAC

533.

Depuis cette époque, Irvillac est demeurée, jusqu'à la Révolution, une des dix prébendes ou paroisses dépendantes de l'abbaye de Daoulas, et dont furent présentateurs d'abord les Abbés de Daoulas, puis les Jésuites, lorsque l'abbaye fut annexée au Séminaire de la Marine, à Brest. Lors de la suppression de la Compagnie, en 1762, la nomination revint à l'Evêque. Des paroisses dépendantes de Daoulas, Irvillac était la plus importante (1.800 livres) après celle de Ploudiry, qui était estimée 3.600 livres.

Dès le ^{xiii}^e siècle, les Seigneurs du Léon possédaient Irvillac et Logonna à titre de seigneurie, car un acte du 31 Mars 1237, visé par l'Evêque de Vannes, constate qu'Eudes de Malestroît, petit-fils d'Hervé de Léon, seigneur d'Irvillac, prétend bien que « les hommes, terres et dîmes des Abbé et couvent de Daoulas, en son domaine et juridiction d'Irvillac, soient exempts des mêmes exemptions que les dits Seigneurs et Princes de Léon avoient octroyées aux dits Abbé et couvent pour leurs hommes, terres et dîmes en leur juridiction par lettres de 1218 ».

En 1325, le 2 Août, mourut l'Abbé de Daoulas, Hervé de Forquilly, originaire sans doute de cette terre en Irvillac. Il fut remplacé dans cette charge par un de ses parents, frère ou neveu, Alain Seissoris de Forquilly, qui gouverna l'abbaye de 1325 à 1351.

Voici le nom de quelques terres sur lesquelles l'abbaye percevait la dîme en Irvillac : Guern-an-Bloc'h, Kéran-guinal, à Hervé, fils de Salomon ; Kerdadic, à Jacques Kerniou, 1388 ; Kerbrechir, à Alain Lezuran, 1392 ; Parc-an-Evogam au Minihy ; Bodivy ; Guergousic ; Run-an-Calvez ; Run-Gouriou ; Coattrian, 1407, etc....

Le jeudi après la Saint-Simon et Saint-Jude, 1421, don par Hervé Manfuric, à l'abbaye, de ses héritages à Rochmocuff et à Créac'hecarvin, en Irvillac.

Dès le ^{xv}^e siècle, dans la chapelle de N.-D. du Fresque, était honoré saint Eloy, et cette chapelle, qui appartenait à la paroisse d'Irvillac, en devint une trêve. Elle est aujourd'hui paroisse sous le vocable de Saint-Eloy. En 1485, le 5 Mai, François II, duc de Bretagne, accorda l'érection d'une foire de Saint-Eloy au Fresque.

En 1521, la ville de Daoulas étant désolée de la peste, les religieux furent contraints de chercher un air plus salubre sur les hauteurs d'Irvillac, et le 14 Octobre, « l'abbé et couvent » tiennent chapitre à N.-D. du Fresque, où ils résident « obstant la peste a présent au bourg et paroisse de Daoulas ».

En 1531, Jean du Largès, ancien abbé de Daoulas (1502-1520), évêque d'Avenes (1) consacra la chapelle de N.-D. du Fresque et à cette occasion fit la fondation suivante :
« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, sachent tous que par nos cours de Daoulas.... (par devant) l'official de Cornouaille, furent présents Révérend Père en Dieu, Jehan du Largez, évêque Davenes, ancien abbé de l'abbaye de N.-D. de Daoulas, d'une part, Olivier Kernou, procureur de la fabrique de l'église tréviale de N.-D. du Fresque, en la paroisse d'Irvillac, Olivier Ragel, Yvon Beou, Pierre Roux, Jehan Riual, Jan Le Lan, Guyomarch Le Lan... et plusieurs autres tréviens d'icelle église congrégés et assemblés au prône de la grand'messe dominicale en ce jour de dimanche (2 Juillet) et pour les solemnités et fêtes de visi-

(1) Nous profitons de cette mention de Jean, évêque d'Avenes, pour rectifier une erreur que nous avons commise dans notre histoire de l'abbaye de Daoulas, où nous disions que ce mot Avenes, qui se traduisait en latin *Avenetensis*, devait se traduire évêque de Vennes ou de Vannes, dont Jean du Largez aurait été simple suffragant. Notre excuse était que ce titre épiscopal ne figurait pas dans la *Hiérarchia catholica* d'Eubel au ^{xv}^e siècle ; mais nous l'avons trouvé dans le volume consacré à la Hiérarchie catholique du ^{xv}^e siècle, où nous voyons figurer deux bretons évêques d'Avenes, Jean du Largez et Louis du Combout, qui semblent avoir été les seuls titulaires de ce siège, situé dans la Thrace.

tation N. D. dédicacion et consécration d'icelle église tréviale pour traiter de leurs affaires, d'autre part...

« Par R. Père Missire Charles, abbé de la dite abbaye, a été exposé que ledit évêque, à la louange de Dieu et de la Vierge Marie, augmentation du service divin, pour le salut de son âme et les âmes feus Philippe du Largez et Amice Coatuant, ses père et mère, et de bonne mémoire frère Guillaume Le Lay, en son temps abbé d'icelle abbaye et autresses parents, amis, bienfaiteurs, fondateurs, donateurs et amis spéciaux de la dite abbaye, il avait fondé, voulu et ordonné et présentement ledit évêque dit fonder, veut et ordonne deux messes à voix basse aux jours de lundi et samedi par chacune semaine à perpétuité être dites et célébrées sur le grand autel d'icelle église tréviale avec prière en vulgaire pour lesdites âmes o le spaumè de *de profundis* et oraisons *inclina* et *fideliū* amprès l'offertoire et avant le préface de chacune desdites messes par deux chapelains institués et députés par ledit évêque durant sa vie et après son décès par les abbés d'icelle abbaye chacun en son temps, *ad nutum* révocables, et pour icelle fondation doter (donne des terres au village de Coetmenec en Tréhou) o la charge de procurer faire dire les dites deux messes auxdits jours, pourvoir et bailler calice les ornements et choses à ce requises et deux cierges de cire qui soient allumés durant chacune desdites messes et payer à chacun desdits chapelains qui célébreront lesdites messes et aideront au dimanche à chanter vêpres en l'église, pour leur peine et salaire au moins la somme de 60 sols monnoie par chacun an — (les tréviens acceptant ces conditions) o meure délibération, même ayant égard aux biens, aumônes, revenus et plaisirs que lesdits évêque et feu frère Guillaume Le Lay, abbé, ont faits, donnés et procurés chacun en son temps à ladite église tréviale, et par exprès ledit évêque ce jour avoir dédié et consacré ladite église

avec trois aultiers en icelle, savoir le grand aultier en l'honneur de N. D., autre en la chapelle devers midi en l'endroit du chœur d'icelle église en l'honneur de M^r saint Yves, et le tiers qui est au bas et joute du chœur à main droite au nom de M^r Jan Baptiste, aussi iceluy évêque a baillé aux dits église et procureur de la fabrique une chasuble de taffetas vert estole et fanon de même doublés de bougren jaune, un amict, une aube, deux ceintures et trois tovaillies de toile, le tout de lin, un corporalier couvert de velours noir, avec un grand corporal et un petit corporal par dedans, d'un commun consentement o l'avis et vouloir de R. P. Missire Charles abbé acceptent ladite fondation... »

Le 22 Décembre 1532, l'abbé Charles Jégou, « comme procureur de Jean, ancien abbé de Daoulas et évêque d'Avesnes, faisoit fondation dans l'église d'Irvillac d'une messe de *Requiem* basse chaque vendredi par semaine à perpétuité sur le grand autel, avec prières en vulgaire par le chapelain qui sera institué par les seigneurs abbés, chacun en son temps, toutefois révocable *ad nutum*, et donne pour ce au fabrique de ladite église 5 livres monnoie sur le manoir de Bodilieuc ».

En 1567, le roi Charles IX, par lettres du 13 Mai, octroyait à Jean Le Prédour, abbé de Daoulas, l'autorisation de relever « ses patibulaires, à St. Eloy, tombés depuis quinze ans ». Sous la même date, le Roi accordait l'établissement « de deux foires par an au Fresque, l'une le jour de la Saint-Laurent, en Août, et la seconde le jour de la Saint-François en Octobre, outre celle qui était de longtems établie le jour de Saint-Eloy ».

EGLISE PAROISSIALE

Ce qu'il y a de plus remarquable à noter dans la disposition extérieure de l'église, ce sont la porte géminée du Midi et les deux portes Ouest.

La porte double du côté Midi devait être, dans l'intention du constructeur, abritée par un porche en avancée; cela est indiqué par les arrachements et les pierres d'attente. Trois pilastres doriques forment le trumeau de séparation et les jambages latéraux. Celui du milieu soutient un bénitier ornementé; les deux des côtés sont surmontés de colonnettes à chapiteaux ioniques supportant une corniche et un fronton courbe, au milieu duquel est une niche à pilastres et consoles dans laquelle est assis un *Ecce-Homo*.

Au-dessus du cintre de l'une des portes, on lit la date de 1668.

A la façade Ouest, il y a d'abord la porte percée au fond du collatéral Sud, ornée de deux colonnes élégantes soutenant une frise moulurée, le tout couronné d'une niche à colonnes corinthiennes abritant une statue de Notre-Dame accompagnée de celles de Marie-Madeleine et de saint Laurent.

La porte sous le clocher, donnant entrée dans la nef, a pour encadrement deux pilastres, deux colonnes doriques et quatre colonnes à chapiteaux coniques. Au-dessus de la corniche sont les statues de saint Michel, saint Pierre, saint Jacques et saint François d'Assise. Dans la frise est sculptée l'inscription suivante : FRANCISCUS : VINCEN-
TIUS : DE : KEROVARTZ : CANONICUS : REGVLARIS :
ABBATIAE : BEATAE : MARIAE : DE : DAOVLAS : ET :
PRIOR : RECTOR : HVIVS : LOCI — 1636.

La base de la tour est accostée de deux tourelles ron-

des, couronnées de lanternons ; la balustrade est portée sur une corniche à fort encorbellement. La chambre des cloches et le dôme qui la surmonte forment une silhouette bizarre, surtout quand on les voit de loin ; c'est une construction imaginée par M. Pouliquen, vicaire à Irvillac, vers 1850, et qui est mort curé de Douarnenez ; on trouve dans les pilastres qui soutiennent le dôme comme une réminiscence de l'architecture des portes et des remparts de Brest.

Par contre, tout l'agencement et l'ornementation des portes Sud et Ouest sentent l'influence d'une école locale qui a semé ses œuvres dans toute la région entourant Landerneau, au cours du ^{xvi}e et du ^{xvii}e siècle.

La croix du cimetière porte au bas du fût l'inscription gothique : *Jehan André*, et sur la base : *Lan mil cinq cens LIX* (1559).

Tout près du portail Ouest est un vieil ossuaire dont la façade est percée d'une porte et de quatre arcades.

INTÉRIEUR. — La nef principale mesure 7 mètres de largeur ; le collatéral Sud est presque aussi large, puisqu'il a 6 m. 70, tandis que le bas-côté Nord ne compte que 3 m. 20, avec un embryon de bras de transept près de l'autel de Saint-Yves.

Le maître-autel, de facture moderne, est composé dans le genre des vieilles boiseries : niches à coquilles, colonnettes torses feuillagées, statuettes d'apôtres. Toutes les autres sculptures sont anciennes, du ^{xvii}e siècle. La façade du tabernacle est accostée de deux cariatides ; quatre autres cariatides, ou anges à robes et tuniques courtes, supportent la niche d'exposition, que surmonte un Christ ressuscité. Aux extrémités des gradins sont deux médaillons : saint Pierre pleurant son reniement ; — saint Jérôme au désert, se frappant la poitrine avec un caillou ; comme accessoires : son chapeau de cardinal, un crucifix

et une tête de mort. Au dosseret formant retable sous la fenêtre, deux vertus théologiques : Foi, tenant une croix, — ESPÉRANCE, tenant une ancre. Dans les angles, grandes niches formées de colonnes torses festonnées de feuillages ou enrubannées en losanges ; — statues : saint Pierre et saint Paul, Notre-Dame de Pitié et sainte Marie-Madeleine.

Au fond du collatéral Sud est l'autel du Rosaire, avec grand retable orné de quatre grandes colonnes torses, dont les piédestaux sont sculptés et découpés à jour. Dans le panneau central est une belle statue de Notre-Dame et de l'Enfant-Jésus, donnant le rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne. Tout autour sont les 15 mystères, en bas-reliefs très mouvementés. Dans l'ordonnance supérieure sont d'autres colonnes et la statue de saint Pol de Léon, sans attribut spécial. Deux niches latérales abritent deux Saintes, tenant des palmes, sans autres attributs pouvant les identifier.

Au haut du bas-côté Nord, est l'autel de Saint-Yves, dont le retable est composé de quatre colonnes torses et de deux autres plus simples, cannelées. Au milieu se trouve le groupe de saint Yves entre le riche et le pauvre. Le Saint est coiffé de la barrette et vêtu du même surplis que porte la statue du vénérable Michel Le Nobletz, à son tombeau du Conquet, c'est-à-dire qu'il forme comme un manteau tombant des épaules. — Le riche présente une pièce d'or ; il a le costume Louis XIII, souliers à boucles ; — le pauvre porte une besace sur le bras droit et a un chapelet pendu à sa ceinture. Les niches latérales contiennent une statue de saint Roch et une statuette de saint Christophe. Dans l'avant-dernière travée de ce bas-côté, est une grande statue de saint Christophe, haute de 1 m. 60, les pieds plongeant dans l'eau, ayant pour bâton un tronc d'arbre, et portant sur ses épaules l'Enfant-Jésus tenant la boule du monde.

Au bas du collatéral Sud, auprès des fonts baptismaux, se voit un groupe de saint Sébastien entre deux archers qui le percent de flèches. Le Saint a une expression de douleur très vive sous la piqure de ces traits acérés qui transpercent ses chairs. — Plus haut, est une sorte de frise sculptée en pierre comprenant les représentations suivantes :

1^o Crucifiement ;

2^o Mise au tombeau : Joseph d'Arimathie et Nicodème déposent le Corps sacré ; Sainte Vierge, saint Jean et la Madeleine ;

3^o Les cinq plaies : deux mains, deux pieds, cœur transpercé, instruments de la Passion : croix et couronne d'épines, lance, éponge, trois clous, trois dés, tenailles, marteau, anneau ou carcan, fiole de fiel ou de vinaigre, cordes ou fouets de la flagellation, coq de saint Pierre.

On voit des panneaux analogues dans le sanctuaire de l'église de Pleyben et dans la chapelle de Saint-Conval de Hanvec.

La nuit du 13 au 14 Janvier 1777, le tonnerre détruisit le clocher, du haut à la première plateforme. Le toit, la chambre de l'horloge et les fonts baptismaux furent endommagés (G. 197). La flèche abattue avait 71 pieds d'élévation depuis la première plateforme.

Une note de M. de Kerdanet à la Vie de saint Jaoua (p. 47), par Albert Le Grand, nous signale dans le cimetière un monument qui semble avoir disparu depuis : « Un ancien crucifix en tuf jaunâtre, provenant de l'abbaye de Daoulas, se trouve incrusté aujourd'hui (1830) dans la partie du cimetière d'Irvillac qui donne sur la grand'route de Quimper. Ce crucifix est fort curieux en ce qu'on y voit le Christ recouvert d'une draperie tombante et, plus bas, l'assemblée des Saints, avec une inscription en petits caractères dans la forme de ceux des inscriptions romaines ; elle est ainsi conçue : « *Omnes Sancti et Sanctæ orate pro nobis* ».

CHAPELLES

Chapelle de Coat-Nann.

A deux kilomètres Sud-Est du bourg, au bord d'un large vallon, est la chapelle de Coat-Nann, ou Notre-Dame de Lorette.

L'extérieur de l'édifice n'a pas grand style et n'offre pas de détails de grande valeur. Le caractère de sa construction indique le xvii^e siècle, et sur l'une des piles intérieures on lit la date de 1627. L'ensemble se compose d'une nef, deux branches de croix et une abside d'environ 3 mètres de profondeur. Des arcades en pierres de taille, pratiquées dans les parois Ouest des branches du transept et maintenant maçonnées, indiquent l'intention d'établissement de collatéraux. A l'angle entre la nef et le bras du transept Sud est une statue en pierre de l'*Ecce-Homo*.

Au-dessus de la porte principale est un moine franciscain, tenant un calice ou ciboire. C'est la même statue que l'on trouve à La Roche, Bodilis, Brennilis, Lanneufret, Landéda, représentant saint Fidèle de Sigmaringen ou saint Pascal Baylon.

A l'intérieur on voit trois autels :

1^o La statue principale en vénération est celle de Notre-Dame, dans une niche au fond de l'abside : statue gothique en bois, de 1 m. 30 de hauteur, à pose un peu hanchée, la tête couverte d'un voile et couronnée, drapée dans un manteau aux plis retombant abondamment, tenant de la main droite une tige feuillagée surmontée d'une petite colombe, que l'Enfant-Jésus caresse d'une main, tandis que de l'autre il tient la boule du monde. Ce modèle est identiquement semblable à l'une des sta-

tues qui se trouvent à la chapelle de N.-D. du Crann, en Spézet.

Les autres statues sont :

2° Une seconde Vierge-Mère, du xvii^e siècle ;

3° Un saint Joseph de même style ;

4° Une troisième Vierge-Mère, très probablement de l'époque Louis XIII, les pieds reposant sur le croissant de la lune, couronnée, les cheveux nattés et retenus dans une sorte de large ruban ou bandeau ;

5° Un évangéliste, sans attribut particulier, assis, coiffé de la barrette, écrivant de la main droite et tenant de la main gauche une écritoire ;

6° Un évêque, en chape, mitre et crosse ;

7° Un saint diacre, la main gauche levée et ouverte, tenant de la droite un livre fermé ;

8° Sainte Barbe, avec sa tour.

Du côté Midi, dans le flanc du petit tertre sur lequel s'élève la chapelle, est une fontaine monumentale surmontée d'un grand massif carré en granit, d'excellent style, lequel est couronné d'une sorte de dôme octogonal servant de soubassement à une croix de disposition très originale : du pied s'élèvent deux longues branches en pierre, courbées en volute ou doucine, soutenant les statues adossées de Notre-Dame et saint Pierre, saint Jean et saint Yves. La croix principale porte des croisillons pour porter celles des deux larrons.

Il est bon de remarquer le vocable de Notre-Dame de Lorette donné à cette chapelle ; il est porté par nombre d'autres chapelles et sanctuaires de notre pays, et démontre la dévotion que l'on avait chez nous, au xvi^e et au xviii^e siècle, à la basilique italienne qui abrite la sainte maison de Nazareth.

En 1806, le recteur, M. Paugam, écrivait que cette chapelle était très fréquentée par un grand nombre de pèle-

rins, qu'elle fut vendue à Yves Saliou, ancien maire, qui voudrait que Monseigneur permît d'y célébrer la messe le jour du Pardon. En 1822, elle tombait en ruine, et les acquéreurs en emportèrent des pierres pour réparer leurs maisons de ferme ; on y laissa la cloche, qui fut suspendue dans l'embrasure d'une fenêtre.

Cette chapelle fut cédée à la fabrique et reconstruite dans de moindres proportions. En 1902, M. Le Goff, recteur, pour faire valoir ses droits sur les arbres entourant la chapelle, faisait remarquer qu'ils sont plantés sur une plate-forme qui entoure en grande partie la chapelle actuelle et qui n'est que la base des anciens murs de la chapelle primitive.

*
*
*

Outre cette chapelle, il y en avait encore quelques autres qui ont disparu :

La chapelle de *Saint-Christophe*, qui appartenait à la famille de Leissègue de Légerville qui, par acte du 12 Mars 1809, la donna à la fabrique. L'acte est signé de Louis-Alexandre de Leissègue de Légerville, magistrat de sûreté, et François Marie, prêtre vicaire à Châteaulin, agissant au nom de leurs frères Nicolas Marie, et Urbain de Leissègue de Légerville. Dès 1869, elle était en ruines ; la statue du saint patron a été transportée à l'église paroissiale.

Chapelle de *Saint-Mélard*, à une demi-lieue du bourg. Elle fut donnée à la fabrique, le 24 Février 1815, par Françoise Prigent, veuve Le Garrec, qui l'avait acquise pour 147 livres, le 10 Messidor an XII, de dame Françoise Becdelièvre, veuve La Planche Ruillière.

En 1863, on signale une chapelle *Saint-Jean*, non pavée,

dont la toiture menace ruine, et une chapelle dans le cimetière, nouvellement restaurée.

RÔLE DES DÉCIMES EN 1768

Le Prédour, recteur.....	67 ^l	17 ^s	7 ^d
La Fabrice	12	10	
Le Sacre	3	2	6
Le Rosaire	3	2	6
Trève de Saint-Eloy.....	4	7	6
Saint-Christophe.....	1	5	
La Trinité.....	1	5	
N.-D. de Coatnan.....	3	15	
Saint-Mélard.....	1	5	
Saint-Eloy.....	1	5	
Sainte-Brigitte.....	1	5	
N.-D. de Grâces.....	1	5	

Total..... 111^l 10^s 1^d

D'après cet état, il y aurait eu dans la paroisse quatre autres chapelles :

La Trinité, Saint-Eloy, Sainte-Brigitte et Notre-Dame de Grâces, dont il n'est plus fait mention au Concordat.

Nous trouvons également une chapelle de *Saint-Nicolas*, au Forquilly, signalée dans un acte de 1510 (*Histoire de l'Abbaye de Daoulas*, p. 67).

..

Le Père Maunoir raconte que, lors de la mission qu'il donna à Irvillac en 1644, il y rencontra un homme d'une admirable simplicité. Il avait commis un péché qu'il ne

voulait avouer à aucun confesseur ; en revanche, toutes les fois qu'il voulait se confesser, il allait se prosterner devant l'image de son saint patron, saint Jacques, et lui disait : « Grand saint Jacques, mon patron, je viens te confesser ce péché que je ne dis à aucun autre, bien persuadé que tu ne le révéleras à personne ».

Cependant, la mission allait se terminer, et comme de coutume, il avouait son péché secret au bon saint Jacques, il entendit une voix qui semblait sortir de la statue du Saint, lui disant : « Mon fils, ce n'est pas assez de te confesser à moi, tiens, va avouer ta faute à ce vieux Père qui est au confessionnal que tu vois ici », et il lui indiquait le confessionnal du Père Guillaume Thomas, Jésuite de Quimper. Le brave homme ne résista pas à cette inspiration d'en haut, et trouva dans cet aveu une paix de conscience ineffable.

Le Père Maunoir cite un autre fait de l'assistance extraordinaire de Dieu pour assurer le succès de la mission d'Irvillac. Un jeune homme de 19 ans avait assisté plus ou moins à la mission de Dirinon, qui s'était donnée quelques mois avant celle d'Irvillac ; mais loin de s'amender, il était comme obsédé par la pensée de tuer sa mère et le président de la mission. Cette obsession entretenue par la malice du démon durait depuis le 24 Juin jusqu'au 7 Octobre de la même année, lorsque cette nuit pendant son sommeil, il lui semble voir une colombe blanche qui lui dit par trois fois : « Va trouver au plus tôt le Père qui, dans le moment, donne la mission à Irvillac, et confesse-toi à lui ; si tu m'obéis, je reviendrai te voir et te parler ».

S'étant réveillé, le jeune homme se sentit tout changé et accourut trouver le Père Maunoir et lui découvrit des fautes qu'il n'avait jamais avouées à un autre confesseur. Revenu chez lui, la même colombe qu'il avait vue pendant son sommeil lui apparut cette fois pendant qu'il était

éveillé. Elle portait dans son bec une petite croix rouge et manifestait sa joie de la sincérité qu'il avait apportée dans sa confession. Elle l'exhorta en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur à réciter chaque jour cinq fois l'oraison dominicale, trois fois la même prière en l'honneur de saint Corentin, et une fois par égard à son ange gardien. La nuit suivante, la petite colombe reparut et lui annonça que son confesseur lui donnerait une image de saint Corentin qui le protégerait contre le démon. De fait, le Père Maunoir se sentit poussé à lui donner une image de saint Corentin, qui le protégea dans la suite de toute obsession diabolique.

PRIEURS, RECTEURS

1489. 4^{or} Mars. Présentation, pour le prieuré, du frère Alain Kersulguen, par l'abbé Guillaume Le Lay.
 1502-1514. Frère Even ou Yvon de Keret prend possession, le 12 Janvier 1502.
 1533-1550. Guillaume Kergorno.
 1550. Vincent Kergorno.
 1551. Olivier Le Jeune résigne en faveur du suivant.
 1551. Yvon Le Mesgouez.
 1559. Frère Yves Le Normant prend possession.
 1563-1581. Olivier le Puiné ou le Jeune.
 1638-1674. Vincent Kerouartz.
 1676. 7 Août. Le S^r de la Jaille se démet du prieuré.
 1713-1730. Guillaume de Keralbaut, prieur.
 1730. Frère Jacques Léon, prieur, est en concurrence pour ledit prieuré avec Jacques Le Tanter, pourvu par Rome.
 1768. Le Prédour.

1780. M. Raguénès, prieur, qui constitue sur le clergé de France une rente pour les pauvres d'Irvillac et une mission à donner tous les vingt ans dans cette paroisse.
 1786-1791. Joseph-Marie Le Corvaisier, né à Quimper. Etait recteur d'Irvillac depuis 1786, lorsqu'éclata la Révolution. Le 30 Janvier 1791, il se refusait catégoriquement à prêter le serment à la Constitution, et son exemple fut suivi par le vicaire et les prêtres de la paroisse, comme le constate Gabriel Cren, le maire, dans une lettre au procureur général du département :

« Aujourd'hui 30 Janvier, j'ai sommé MM. les ecclésiastiques de prêter leur serment et cela immédiatement après la grand'messe ; mais comme aucun de mes confrères [municipaux] n'a osé se présenter, ces messieurs ont continué de chanter les vêpres qu'ils avaient coutume de faire à la suite de la messe pour passer l'après-midi des dimanches sans interruption, après quoi j'ai repris ma place et persistant à la fin des vêpres dans l'intention de faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale, j'ai répété la même sommation en présence de mes confrères du conseil général de la commune et des fidèles. Ce fait, les prêtres se sont présentés et ont osé prononcer les serments incendiaires dont aucun patriote ne peut entendre la lecture qu'avec indignation.

« M. Le Corvaisier, curé, a dit : « Ma conscience ne me permet pas de prononcer le serment dont est cas ».

« M. Le Bescon, vicaire : « Ma conscience ne me permet pas de prêter serment, ni aucun chrétien ne peut le faire sans renoncer à la foi catholique, apostolique et romaine, et consentir à sa damnation éternelle ».

« M. Merret, prêtre, ne le pouvait « sans approbation du Pape », et le S^r Volant a dit, « comme mes confrères, » en ajoutant : « Je serai plutôt pendu », et le S^r Deniel, prêtre privé de messes, a suivi le torrent.

« Tout cela s'est passé avec une fermeté, une fureur, une arrogance qu'on n'aurait pu imaginer sans en avoir été spectateur, et avoir été victime, si je n'étais connu, aimé et regretté par les fidèles de ma paroisse.

« Pour ces causes, je le dénonce à qui il appartiendra. »

Le 5 Février, le Directoire du département arrêta que les prêtres susdits soient dénoncés au tribunal de Landerneau.

Par suite, lors de l'élection des curés constitutionnels à Landerneau, le 27 Mars 1791, le S^r Le Gall, curé de Quéménéven, fut choisi pour remplacer M. Le Corvaisier à Irvillac.

Au commencement de l'année 1792, M. Le Corvaisier s'étant retiré à Carhaix, y fut saisi par les soins du District, le 2 Juin 1792, et conduit au château de Brest. Immédiatement, M. Le Corvaisier, homme de loi à Quimper, adressa une pétition au Département pour faire élargir son frère, le recteur d'Irvillac, qui n'avait été à Carhaix que pour se conformer à l'arrêté du 29 Novembre 1791, ordonnant aux prêtres réfractaires de s'éloigner au moins de quatre lieues de leur ancienne paroisse. Le District de Carhaix répondit par cette brutale fin de non recevoir (L. 59) :

« Considérant que l'administration du District de Carhaix, persuadée que la milice noire, mais coupable, venant à connaître les sages dispositions (de l'arrêté du 29 Novembre 1791), eut reflué de l'un des districts à l'autre, en y répandant les principes les plus inconstitutionnels, a cru devoir prendre sur elle d'arrêter tous les prêtres fugitifs insermentés ;

« Considérant que lorsque le S^r Corvaisier s'est rendu en la ville de Carhaix, plusieurs patriotes se sont présentés au District pour y dénoncer qu'un prêtre non assermenté s'était retiré dans une maison dont l'aristocratie

est notoirement connue et que nos bigotes, privées depuis longtemps des conseils des prêtres réfractaires, s'y sont rendues en foule, pour jouir de la présence du pauvre pèlerin et pour lui exposer qu'il courait de grands risques en parcourant les terres de la liberté. »

Le District concluait « qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la pétition ».

Du château, il fut transféré, le 12 Août, avec seize autres confrères, en détention aux Capucins d'Audierne, d'où ils sortirent, le 15 Janvier 1793, pour être internés dans la communauté des Cisterciennes de Kerlot, à Quimper. Cette prison ne fut que provisoire et, le 11 Novembre 1793, ils étaient dirigés vers Landerneau, où on les logea aux Capucins. De là, comme il manquait quelques mois à M. Le Corvaisier pour avoir soixante ans, il fut déporté par arrêt du 2 Juillet 1794, à Rochefort. Embarqué sur le *Washington*, où il ne tarda pas à mourir, le 24 Septembre 1794 ; son corps, jeté à la mer, fut recueilli au *Port-des-Barques*.

RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

1801-1812. François Paugam, de Sizun.

1812-1846. Jean Le Pape, de Lopérec.

1845-1845. Yves Milin, de Guipavas.

1845-1862. Jean Meinel, de Taulé.

1862-1864. Olivier Kerleroux.

1864-1887. Joseph Le Roux, de Cléden-Poher.

1887-1900. Jean-Joseph Le Bras.

1900-1905. Gabriel Le Goff.

1905-1914. Louis Pennec, de Port-Launay.

1914. Yves Ollivier, de Plouescat.

VICAIRES

1830.	François Cabon.
1832.	Vincent-Marie Richard.
1839.	François Péron.
1840.	Yves Goualc'h.
1844.	Vincent-Marie Pennec.
1853.	Yves-Marie Pouliquen.
1862.	François Faujour.
1874.	Jacques-Marie Le Gall.
1875.	Jean-Joseph Le Bras.
1887.	Jean-François Gourlaouen.
1892.	Constant Castel.
1897.	Hamon Jonqueur.
1897.	Jean Fraval.
1904.	Ernest Guillet.
1913.	Paul Gouriou.

MAISONS NOBLES

Du Bot, Sr de Lochan : *d'argent à la fasce, alias : à deux fasces de gueules ; fondue dans Conen de Saint-Luc.*

De Clécunan, Sr du dit lieu : *de gueules à trois croissants d'argent, alias : accompagné en chef d'un écu d'azur à sept macles d'or.*

De Coetcriziou, Sr du dit lieu, de Kerdalaëz et de Kerdalhan, en Irvillac : *d'argent à une tête de maure de sable, tortillée d'argent.*

Du Faou, Sr de Loc'hant et de Kerescarn : *d'azur au léopard d'or.*

Huon, Sr de Guernamblouc'h : *de gueules à cinq croisettes recroisettées d'argent, posées en croix ; devise : Endra bado birviquen.*

Keroullé, Sr de Bodilio : *d'argent à 3 pommes de pin de sinople.*

De Loc'hant, Sr du dit lieu et de Guernamblouc'h : *d'azur à 3 épis de froment d'or.*

De Menez, Sr de Traouvézec : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 besants de même, alias : de gueules à 3 papillons d'argent.*

Pappe, Sr de Coetmesper : *d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or ; devise : Point géhené, point géhenan.*